

**COMMUNE DE MEZIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers en exercice : 13****Présents : 12****Pouvoirs : 1****POUR : 13**

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Mézin, dûment convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire.

*Présents : Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Alain VILLA, Monsieur Pascal DE BRITO, Madame Christiane DUCOUSSO, Madame Patricia DUBOUCH, Madame Brigitte PULICANI, Monsieur Julien CHAPOLARD, Madame Mary GRAHAME-LUCAS, Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Bernard DULHOSTE, Monsieur Jean-Michel MANABERA.*

*Excusés : Madame Mélanie DASTE donne pouvoir à Madame Dominique BOTTÉON.*

*Secrétaire de Séance : Madame Dominique BOTTÉON.*

**DEL 23/2019****Objet : Approbation d'une convention de servitude entre la commune et le SDEE47**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude au bénéfice du SDEE47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, Chemin rural « Tinarran », 47170 MEZIN :

- Implantation de 3 supports pour conducteurs aériens d'électricité en bordure du chemin,
- Pose de conducteurs aériens d'électricité sur ces supports sur une longueur totale de 185 m.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité ;

Considérant l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants.
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures et signer tout document ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jacques LAMBERT

